

Construire ensemble le projet éolien de la Plaine de Champagne



À Connantray-Vaufroy,
Euvy, Mailly-le-Camp,
Montépreux et Semoine
Du 1^{er} décembre 2018 au
20 janvier 2019 participez !

P. 3

Quelles sont
les particularités
du projet ?

P. 10

Le dialogue
préalable

P. 16

Comment adapter
le projet à son
environnement ?

P. 18

Pourquoi recueillir
votre avis est
important pour nous ?

Introduction

Pour aboutir à un projet équilibré, se rencontrer est indispensable

Les équipes d'EDF Renewables* en sont convaincues : mener une concertation élargie et suffisamment tôt dans le processus de conception, lorsqu'il existe encore des possibilités d'ajustement, est la façon la plus efficace d'aboutir à un projet équilibré et cohérent avec les spécificités du territoire.

Cette volonté de dialoguer avec toutes celles et tous ceux qui connaissent finement le territoire, ses enjeux et ses opportunités, se retrouve dans le **projet éolien de la Plaine de Champagne** (projet anciennement appelé Entre-Aube-et-Marne). Ce projet a été initié en 2015 en accord avec les conseils municipaux des 5 communes concernées : **Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine**.

Suite à une première étude des enjeux et spécificités du territoire, un comité de liaison local a été mis en place dès 2016. Constitué de Maires et d'élus, de présidents d'associations foncières, de représentants d'associations environnementales et de chasse, d'agriculteurs et de riverains, le comité de liaison a pu suivre l'état d'avancement du projet, donner un avis éclairé quant à la trame d'implantation et à la préfiguration de la concertation préalable, et prendre une part active à la co-conception de certains aspects du projet, notamment l'esquisse des mesures d'accompagnement à venir ou encore le nom du projet. Fort des échanges issus des travaux du comité de liaison et à la suite d'un important travail d'études environnementales, techniques et sur le cadre de vie, le projet entre désormais dans une phase inédite, ouverte à toutes et à tous : la concertation préalable.

Du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019 un dispositif est déployé pour informer et recueillir les avis de l'ensemble de la population concernée par le projet. Chacune et chacun doit pouvoir s'en faire une idée précise, poser ses questions, obtenir des réponses et contribuer aux réflexions. Dans cette perspective, le site www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr est disponible en ligne et le présent dossier est à la disposition de toutes et tous. Au centre du dispositif de concertation, une Journée d'Information et de Concertation et plusieurs temps d'échanges de proximité sont organisés. L'objectif de cette phase de concertation préalable est clair : favoriser une réelle implication citoyenne et intégrer les contributions des habitants et usagers du territoire. Ces échanges permettront d'aboutir au projet le plus équilibré et adapté au territoire possible, puis de présenter la demande d'autorisation environnementale unique en Préfecture. Sur la base de ce projet travaillé ensemble, une enquête publique réglementaire se tiendra lors du processus d'étude du projet par les services de l'État.

*EDF Renewables, anciennement appelée EDF Energies Nouvelles, est la filiale à 100 % d'EDF dédiée aux énergies renouvelables. <https://www.edf-renewables.com/>

À qui s'adresse cette concertation préalable ?

Elle est mise en œuvre pour l'ensemble du territoire et plus spécifiquement pour les communes concernées par le projet : Connantray-Vaufrey (51230), Euvy (51230), Mailly-le-Camp (10230), Montépreux (51320) et Semoine (10700). Ce périmètre est considéré comme étant le plus pertinent pour discuter des enjeux du projet avec les habitants et usagers du territoire.

Quels sont les principaux sujets soumis à la concertation ?

Les travaux menés avec le comité de liaison ont permis la mise en avant des thématiques prioritaires à aborder lors de la concertation :

- Les informations relatives à l'énergie éolienne : les spécificités techniques, les emplois et formations possibles dans ce secteur d'activité, etc.
- La présentation de la trame d'implantation des éoliennes, imaginée dans le cadre du projet de la Plaine de Champagne, avec le Comité de liaison et après consultation des conseils municipaux
- Les mesures d'accompagnement pour le territoire susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre du projet

Quand et comment participer ?

De manière générale, les événements sont ouverts à toutes et à tous.

- La Journée d'Information et de Concertation aura lieu le 1^{er} décembre 2018 à Connantray-Vaufrey (Salle municipale, 1 rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey - parking accessible côté Mairie et Nationale 4) : des espaces interactifs sont prévus pour les adultes et des ateliers ludiques et pédagogiques seront organisés pour les enfants.
- Les moments d'information et d'échanges de proximité : nous vous accueillons lors des permanences tenues les 6, 7 et 17 décembre, 9 et 10 janvier dans les communes concernées par le projet.

Quelles sont les particularités du projet ?

Le projet éolien de la Plaine de Champagne, de quoi s'agit-il ?

En quoi consiste le projet étudié par EDF Renewables dans la Plaine de Champagne ? Pour quelles raisons ce projet pourrait avoir du sens sur le territoire ? Enfin, comment est-il conçu ? Tour d'horizon.

L'essentiel du projet

Le projet éolien de la Plaine de Champagne est localisé au sud de la Marne et au nord de l'Aube, au cœur de la plaine champenoise. Cinq communes sont directement concernées : Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine.

Plutôt que de faire cinq petits projets différents sur chacune des communes, il a été décidé de penser en termes d'aménagement global. C'est à cette condition seule que l'on pourra arriver à un projet réussi pour tous.

Le vaste territoire concerné (plaine agricole d'environ 8 km de long sur 4 km de large) présente un potentiel de 26 éoliennes d'une puissance d'environ 3 Mégawatts (MW) chacune. L'électricité d'origine renouvelable produite pourrait couvrir les besoins de 75 000 habitants environ*.

La disposition envisagée des éoliennes est en cohérence avec les caractéristiques du paysage et les axes d'implantation des

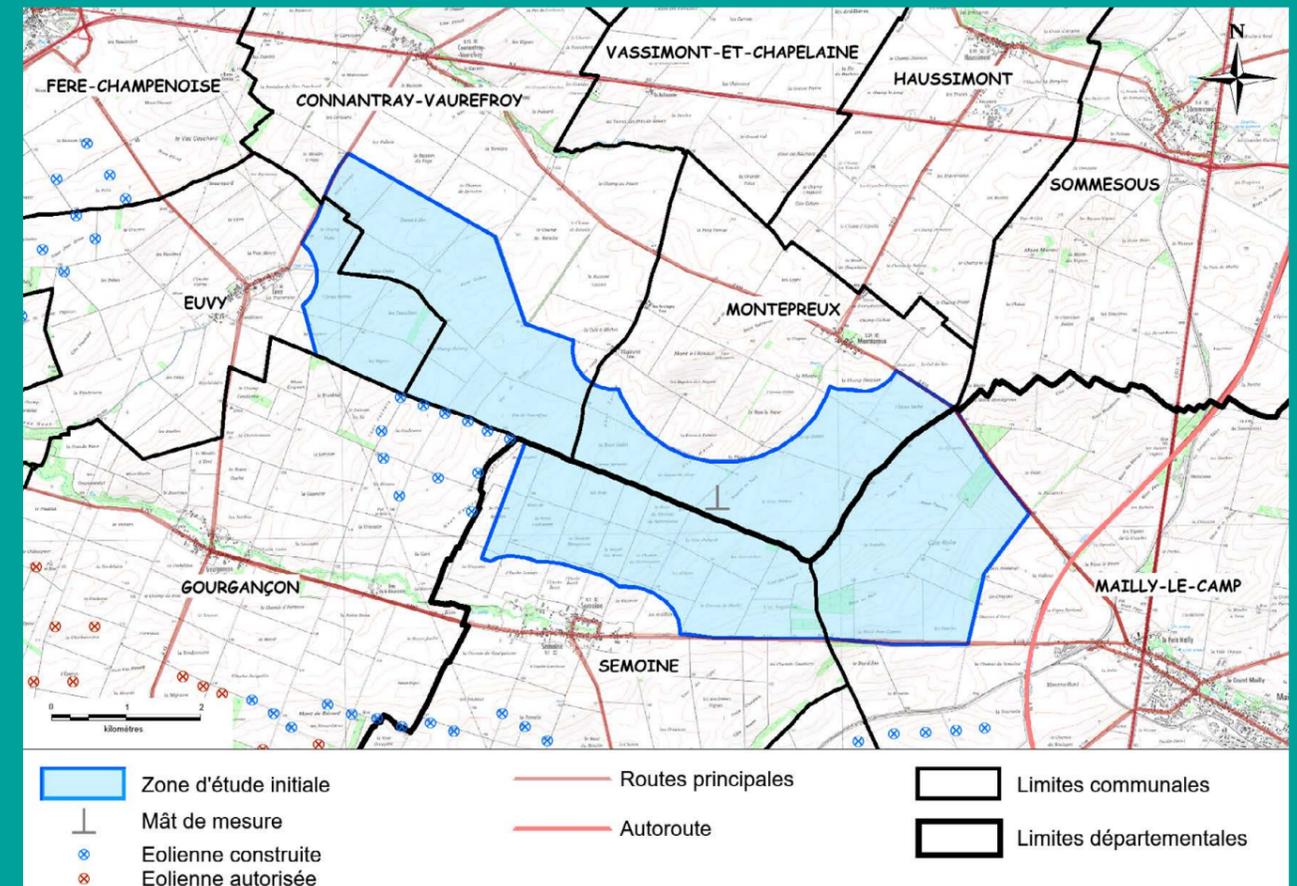
parcs éoliens existants (dont le parc du Mont-de-Grignon à Gourgançon) et avec les chemins d'exploitation agricole qui forment un quadrillage régulier.

Le raccordement du parc éolien au réseau électrique devrait se faire, selon les premières études, sur un nouveau poste de raccordement dédié aux énergies renouvelables prévu sur la commune de Faux-Fresnay (au sud du territoire).

Son histoire

Une fois le potentiel éolien du territoire identifié, le projet a été initié en 2015 et conforté par les premières analyses de faisabilité technique et environnementale. Les conseils municipaux, les propriétaires et les exploitants agricoles se sont alors majoritairement déclarés favorables à la poursuite du projet. Les études paysagères, acoustiques, écologiques, hydrauliques et agricoles ont ensuite été menées dès 2016, année de la première réunion du comité de liaison. Depuis deux ans, le dialogue avec le comité de liaison est régulier et riche en échanges constructifs sur le projet.

*Chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



La zone retenue pour l'étude du projet éolien est représentée en bleu sur la carte. Retrouvez-la en détail page 12

L'objectif : accompagner les territoires dans la valorisation de leurs ressources naturelles locales en développant les énergies renouvelables

Face aux enjeux climatiques et à l'épuisement des ressources fossiles

De nombreux pays ont engagé des politiques accélérant le développement des énergies renouvelables. En donnant une place de plus en plus grande à ces énergies dans le mix énergétique¹, l'objectif poursuivi consiste à continuer d'assurer la production d'énergie nécessaire tout en réduisant l'impact sur le climat lié aux émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi au sein d'un vaste cadre composé d'accords internationaux, d'orientations européennes et de lois françaises que le projet éolien de la Plaine de Champagne s'inscrit.

Impulsion internationale

Fin 2015 à Paris, la conférence COP21 s'achevait sur un accord ambitieux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc.) et à engager tous les pays dans la lutte contre le changement climatique. Si cet accord nécessite désormais une feuille de route précise, il constitue une base encourageante. Surtout, il marque une prise de

conscience internationale des enjeux liés aux changements climatiques et dessine une trajectoire claire pour le développement et la croissance des énergies renouvelables.

Objectifs européens

De son côté, l'Union européenne fixe une forte ambition à ses États membres. Le "paquet Energie-Climat" adopté en décembre 2008 a été révisé en octobre 2014 : la Commission européenne a renforcé le cadre existant à travers une nouvelle série d'orientations.

À l'horizon 2030, les objectifs sont les suivants :

- 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- améliorer d'au moins 27 % l'efficacité énergétique.

Politique française

Portée par des mouvements citoyens de plus en plus forts, la France a engagé une grande réflexion de transition énergétique. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 fixe un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale

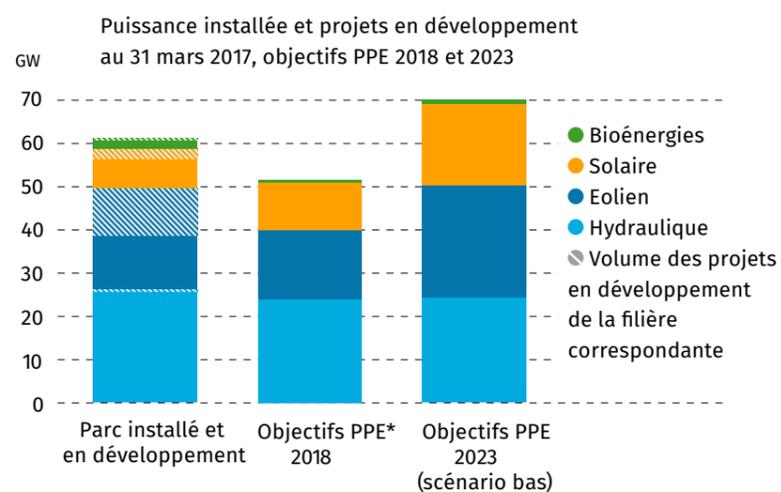
d'énergie à l'horizon 2030.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), publiée par le ministère du Développement Durable en octobre 2016, décline la feuille de route et prévoit notamment d'augmenter la capacité hexagonale en énergies renouvelables de 41 000 Mégawatts (MW) en 2014 à 71 000 ou 78 000 MW, selon les scénarios, en 2023. À l'issue d'une vaste concertation menée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la PPE sera mise à jour à la fin de l'année 2018.

Traduction régionale

Pour l'ex-Région Champagne-Ardenne, le Schéma Régional Éolien de 2012 formalise objectifs et feuille de route en la matière. Annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) initié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Loi Grenelle 2"), le Schéma Régional Éolien porte l'objectif à 2 870 MW en 2020 et sera actualisé par les autorités compétentes dans le cadre de la nouvelle Région Grand Est. À l'issue d'une vaste consultation citoyenne, la Région Grand Est a en outre lancé dès 2016 l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

Énergies renouvelables dans le parc français : situation actuelle et situation projetée source RTE 2017



¹ Le mix énergétique d'un pays est la répartition des différentes sources d'énergies primaires (renouvelables et non renouvelables) consommées par ce pays pour la production des différents types d'énergies (production d'électricité, de carburant, de chaleur, etc.).

Le porteur du projet : EDF Renouvelables, maître d'ouvrage délégué



Spécialisée dans les énergies renouvelables, cette entreprise française porte le projet éolien de la Plaine de Champagne. À ce titre, elle est chargée de concevoir le projet, en prenant en compte les enjeux réglementaires, techniques, environnementaux et les attentes du territoire. Par ailleurs l'entreprise dispose d'un riche savoir-faire sur toutes les étapes de la vie des parcs éoliens : construction, exploitation, maintenance et démantèlement des installations.

Leader des énergies renouvelables

Avec 1442 salariés (au 31 décembre 2017) et 1488 Mégawatts de capacité installée en France (au 30 juin 2018), EDF Renouvelables est un acteur de premier plan des énergies renouvelables. Filiale à 100 % du groupe EDF, elle regroupe des activités de développement et d'exploitation dans l'éolien terrestre et maritime ainsi que dans le solaire. Aujourd'hui, EDF Renouvelables a développé ou acquis en France plus de 80 parcs éoliens et plus de 20 grandes centrales solaires.

Une fois les parcs construits, une présence durable sur les territoires

En Région Grand Est, EDF Renouvelables compte actuellement 21 parcs éoliens et solaires, d'une puissance de 400 Mégawatts, qui permettent de produire l'équivalent de la consommation électrique domestique d'environ 400 000 habitants*. À travers les trois antennes régionales en charge de l'exploitation et de la maintenance, dont la plus proche est située à Bar-le-Duc, EDF Renouvelables emploie 25 personnes de manière durable. De nouvelles agences d'exploitation et de maintenance sont amenées à être créées afin d'être au plus près de chaque parc éolien.

La continuité de l'engagement de l'entreprise, depuis les premières études jusqu'au démantèlement, représente pour les élus qui travaillent avec les équipes d'EDF Renouvelables, un atout de confiance et de sérénité.

* Chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Témoignages d'élus

« Les cartes sont très parlantes. Nous pourrions les montrer au grand public ? »

Emmanuel Villaume, Maire de Montépreux, membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne

« La parole des citoyens est importante pour définir ensemble des opportunités pour le territoire »

Claude Maireaux, Nature & Avenir (membre FNE), membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne

« Les membres du comité de liaison connaissent très bien leur territoire. Ils vont pouvoir en exprimer les contraintes »

Rémi Picard, intervenant en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), membre du comité de liaison du projet Plaine de Champagne

« La clé de la réussite, elle est simple. C'est la transparence totale, avec tous les interlocuteurs, dès le démarrage du projet »
Jean Vogel, maire de Saâles, Bas-Rhin, où un parc éolien a été inauguré en 2018.

Quelles sont les études menées sur le projet ?

Après avoir validé le potentiel éolien du territoire et obtenu l'accord des élus pour la poursuite des études, EDF Renouvelables a mandaté divers experts pour étudier le territoire, identifier ses enjeux et intégrer ces éléments dans la conception du projet.

Les principales études menées entre 2016 et 2018 concernent les domaines paysager, acoustique, environnemental, agricole, hydraulique et socio-économique.

La coordination générale de l'étude d'impact est confiée à ABIES, bureau d'études de référence en la matière. Fondé par Paul Neau, expert reconnu nationalement, ABIES compte plus de 15 ans d'expérience sur plus de 100 projets. ABIES est également co-auteur du premier guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

Études acoustiques

Elles consistent à relever les niveaux de bruit en plusieurs points à l'aide de sonomètres (enregistrement des niveaux sonores) afin de caractériser l'environnement sonore dans la zone du projet. Des sonomètres ont été installés lors de deux sessions, à l'hiver et en été 2017, auprès d'une dizaine d'habitations proches du site, dans tous les villages concernés.

Pour obtenir une modélisation exacte du futur bruit des éoliennes, les niveaux de bruit mesurés sur site sont associés aux vitesses et directions de vent enregistrées sur un mât de mesure. L'étude ainsi réalisée, et confiée au bureau d'études ECHOPSY, permettra à terme de modéliser le bruit et d'adapter le fonctionnement des éoliennes aux seuils fixés par la réglementation relative aux niveaux sonores.

Études sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie

Elles caractérisent précisément toutes les composantes du paysage de l'aire étudiée (patrimoine, habitations, ...)

■ ■ ■ topographie, etc.). Réalisée par le bureau d'études ABIES Environnement, l'étude comprend des préconisations en vue d'une intégration paysagère harmonieuse. En outre, afin de donner à voir l'intégration des éoliennes dans le paysage, elle comprend également la réalisation de photomontages réalisés par le bureau d'études spécialisé GEOPHOM, qui a réalisé plus de 50 prises de vue dans un rayon de 30 km.

Études environnementales

Le CERA (Centre d'Études et de Recherches Appliquées), basé à Reims, a dressé le portrait du site du point de vue écologique, grâce à une année d'inventaires de terrain de l'avifaune, des chauves-souris, des habitats naturels, de la flore, etc. En complément, le mâât de mesure du vent installé en octobre 2016 permet d'étudier les enjeux liés aux chauves-souris en altitude. Comme dans le cas des études portant sur l'acoustique et le paysage, l'équipe projet a reçu un rapport d'expertise assorti de recommandations, à la fois sur la trame d'implantation et sur les mesures à adopter pour respecter l'écosystème local.

Études sur le milieu humain dites « socio-économiques »

Il est également nécessaire de connaître les types d'activités économiques à l'œuvre sur le territoire, l'histoire des lieux, le patrimoine présent, les dynamiques de populations, les activités existantes et à venir. Toutes ces données permettent d'anticiper les effets du projet sur la dynamique du territoire.

Étude agricole

Dans l'optique d'une préservation optimale de l'activité agricole, cette étude préalable conduite par TERRATERRE vise à mettre en lumière l'impact éventuel sur l'économie agricole locale, afin de proposer le cas échéant des mesures adaptées.

Les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux mesures de compensation collective agricole exigent en effet la réalisation d'une étude préalable sur l'économie agricole (pour les projets soumis à étude d'impact de façon systématique et dont la surface prélevée de manière définitive est supérieure ou égale à un seuil fixé à cinq hectares). Le projet éolien de la Plaine de Champagne est précurseur sur ce type d'étude.

Étude hydraulique

Cette étude menée par le cabinet GINGER-BURGEAP dresse l'état des lieux relatif aux écoulements d'eau et aux impacts liés au projet sur les réseaux hydrauliques, les nappes phréatiques et les zones humides. Elle permet la mise en place de toutes les mesures adaptées tout au long de la vie du projet, notamment lors de la phase de chantier.

Une fois le projet autorisé, comment s'organiserait la période des travaux ?

Le projet ne pourra être autorisé qu'après étude du dossier par les services de l'État (DREAL, DDT, etc.), et l'organisation d'une enquête publique, étape différente de cette phase de concertation préalable. Dans le cas du projet éolien de la Plaine de Champagne, cette enquête publique, organisée par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête, pourrait se dérouler en 2019 (voir « Les prochaines étapes »). Dès l'amont du chantier, les équipes d'EDF Renouvelables établissent le planning des opérations ainsi que les plans de circulation. L'objectif est de limiter au maximum l'impact des travaux sur le quotidien des riverains comme sur l'environnement. Pour ce projet éolien, les travaux pourraient durer environ 1 an. Il s'agit de réaliser ou consolider les chemins d'accès, de tirer les câbles électriques (enterrés) qui relient les éoliennes entre elles puis de couler les fondations avant de lever les éoliennes. Cela consiste à mettre à la verticale les éléments du mâât et du rotor, qui arrivent séparément et sont transportés par convois exceptionnels. En parallèle, les travaux de raccordement au réseau électrique national sont effectués. Avant la mise en service, des contrôles et des tests sont effectués pour vérifier la conformité et la sécurité des installations.

Des maîtres d'œuvre pilotés par EDF Renouvelables spécialisés en construction

EDF Renouvelables lance une série d'appels d'offres auprès d'entreprises qui vont prendre en charge les interventions de génie civil, de pose des câbles, de transport des éoliennes, etc. Au sein d'EDF Renouvelables, des équipes ayant la compétence chantier font l'interface entre l'équipe projet – qui développe et conçoit le parc – et les entreprises intervenant dans sa réalisation. L'existence de ces équipes chez EDF Renouvelables est un gage de qualité dans la mise en œuvre. La satisfaction exprimée par les élus suite aux constructions ainsi pilotées témoigne d'ailleurs en ce sens : « EDF a pris en compte le mode d'exploitation des agriculteurs, notamment s'ils avaient des systèmes d'irrigation [...] pour implanter les machines » témoigne ainsi Francis Besnard, maire de Fresnay-l'Évêque dans l'Eure-et-Loir.

Au terme de l'exploitation, les travaux de démantèlement

Lorsque l'exploitation du parc éolien arrive à sa fin, EDF Renouvelables prend en charge son démantèlement, celui-ci étant encadré par la Loi et repris par EDF Renouvelables dans les accords notariés convenus avec les propriétaires et exploitants agricoles. L'opération de remise en état du site s'organise comme suit :

- démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique;
- excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un mètre et remplacement par des terres comparables à celles d'origine;
- décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès au parc sur 40 cm de profondeur, sauf demande contraire du propriétaire.



Montage d'une éolienne d'un parc EDF Renouvelables

Économie locale

Certains travaux pourront être confiés à des entreprises locales à l'issue des appels d'offres lancés par EDF Renouvelables (BTP, terrassement, suivi environnemental, sécurisation chantier...). Dans tous les cas, la présence du chantier crée de l'activité sur place, par le biais de la restauration et de l'hébergement des équipes.

Quelques chiffres représentent l'apport pour l'économie régionale :

- La filière éolienne, ce sont 15870 emplois en France dont 1350 en région Grand Est, fin 2016*
- Pour l'année 2017, EDF Renouvelables a versé près de 3 millions d'euros de taxes locales au titre de ses parcs en exploitation en région Grand Est
- Des emplois de maintenance sont également créés à proximité du parc (l'équivalent d'un emploi pour environ 12 MW installés, soit environ 3 à 4 éoliennes)
- Une filière de formation à la maintenance de parcs éoliens a été créée à Charleville-Mézières en 2007 (Lycée Bazin).

*Source : FEE/BearingPoint, Observatoire de l'éolien 2017, septembre 2017

Une fois le parc mis en service

Au quotidien, le parc serait placé sous la responsabilité d'EDF Renouvelables. L'entreprise pourrait assurer tout ce qui relève de la production d'énergie du parc et de sa maintenance via sa filiale EDF EN Services. Cette dernière gère plus de 70 parcs depuis 2009, s'appuyant ainsi sur un solide savoir-faire doublé d'un large retour d'expérience.

Une surveillance continue, une maintenance de proximité

Les parcs éoliens bénéficient d'une surveillance et d'un suivi 24h sur 24, 7 jours sur 7 et ce, tout au long de l'année. La maintenance préventive est privilégiée, réduisant ainsi les opérations de maintenance corrective et apportant une grande fiabilité sur la production d'électricité, tout en garantissant une grande sécurité pour les usagers du territoire. Pour la région Grand Est, tout s'organise aujourd'hui à partir des trois antennes régionales en charge de l'exploitation et de la maintenance. Leur proximité garantit réactivité et qualité des interventions. D'autre part, ce centre est relié au Centre Européen de Conduite et de Supervision des parcs éoliens et solaires d'EDF Renouvelables. Situé dans le sud de la France à Colombiers (Hérault), il réunit plus d'une trentaine d'experts qui suivent les performances des parcs en continu.

Quel est le coût pour EDF Renouvelables, porteur du projet ?

Pour un projet de cette taille, le coût estimatif est d'environ 100 millions d'euros. Ce coût intègre tous les frais, et notamment l'achat des éoliennes, le raccordement au réseau, les frais de maintenance et le démantèlement

Les prochaines étapes

Décembre 2018 – Janvier 2019

- Concertation préalable avec l'ensemble des habitants
- Échanges sur la trame d'implantation des éoliennes
- Échanges sur les mesures pour le territoire induites par le projet

Début 2019

- Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale unique
- Démarrage de l'instruction par les services de l'État (DREAL, DDT, etc.)
- Poursuite de la concertation, notamment sur les mesures pour le territoire

2019

- Examen du dossier par les services instructeurs (instruction coordonnée entre l'Aube et la Marne)
- Enquête publique réglementaire
- Le Préfet prend ensuite la décision de délivrer l'autorisation environnementale unique, sur la base des avis remis par ses services et par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique

2020

- Préparation du chantier par EDF Renouvelables, sélection des éoliennes et des entreprises de chantier
- Construction et mise en œuvre des mesures associées au projet
- Raccordement au réseau de distribution d'électricité

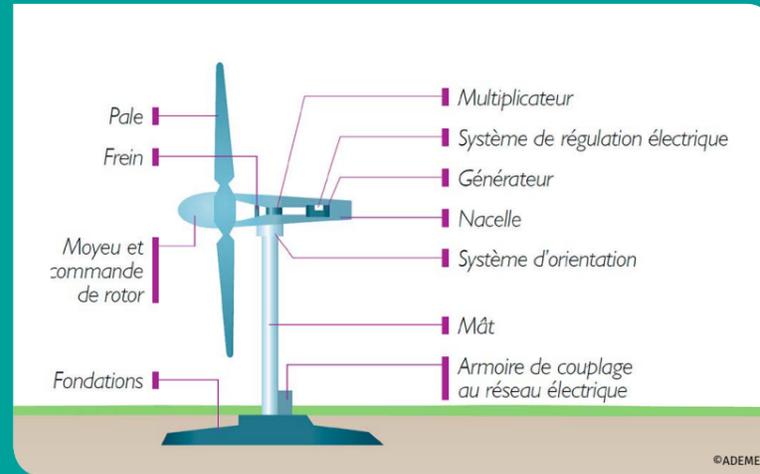
À partir de 2021

- Mise en service des éoliennes pour une durée d'environ 25 ans
- Production d'électricité sans gaz à effet de serre correspondant à la consommation d'environ 75000 habitants
- Suivi en continu et opérations de maintenance
- Démantèlement (obligation réglementaire)

Le point sur l'éolien

Comment ça marche ?

Le principe général est simple : une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. Plus précisément, dès que la vitesse du vent atteint 10 km/h, les trois pales du rotor se mettent à tourner. Elles entraînent la génératrice, située dans la nacelle, qui produit l'électricité. Celle-ci transite alors par un réseau de câbles souterrains, jusqu'à un poste de livraison. C'est un local équipé pour collecter l'ensemble de l'énergie produite par les éoliennes du parc. De là, elle est acheminée vers le réseau public d'électricité et distribuée aux consommateurs les plus proches en fonction des besoins.



Représentation schématique des éléments d'une éolienne

Quelques chiffres marquants

- L'électricité produite par une éolienne terrestre de 3 Mégawatts couvre en moyenne, sur une année, la consommation domestique d'environ 3 000 personnes*.

*Chauffage compris. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

- Une éolienne de 3 MW permet d'éviter l'émission de plus de 5 000 tonnes de CO₂.
- En France, l'énergie éolienne assure la consommation électrique de plus de 6 millions de foyers et représente 15 870 emplois.

Sources : Ademe, RTE, Eurogroup Consulting

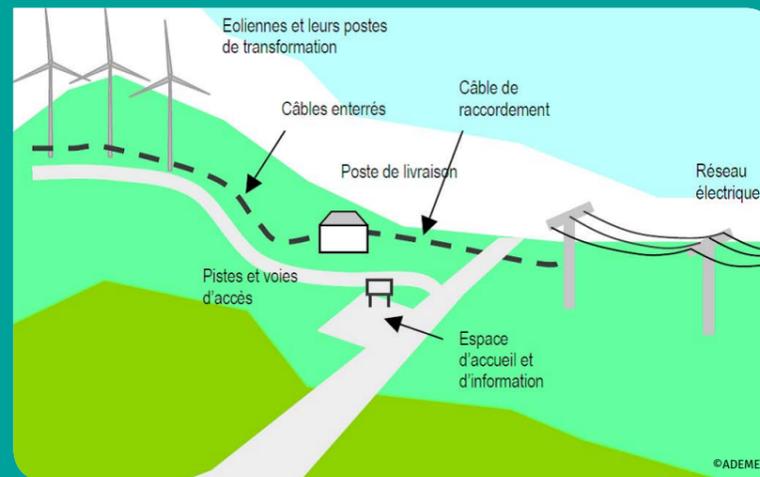


Schéma d'un parc éolien

Énergie éolienne : 6 atouts phares

Locale
Propre
Sûre
Inépuisable
Recyclable
Performante

Pour en savoir plus

Le dernier guide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de mai 2018 est une ressource très complète, spécifiquement dédiée à l'éolien : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>



Réponses aux questions fréquentes

L'éolien est-il une source d'énergie efficace ?

Oui ! D'autant qu'avec les progrès technologiques, les éoliennes se sont perfectionnées pour produire toujours plus d'électricité. Résultat : ces 10 dernières années, leur efficacité a été multipliée par 10. Ainsi, un parc éolien de 12 Mégawatts composé de 3 à 5 éoliennes couvre désormais les besoins en consommation domestique de près de 12 000 personnes, et permet d'éviter l'émission de 20 000 tonnes de CO₂.

Source : RTE et ADEME.

Le démantèlement du parc est-il certain ?

La Loi est parfaitement claire : le démantèlement est obligatoire et incombe à la société exploitante. La Loi lui impose de provisionner 50 000 € par éolienne pour pouvoir assurer le démantèlement*. Par ailleurs EDF Renouvelables reprend cet engagement dans les accords fonciers signés avec les propriétaires et exploitants de terrains, et a déjà réalisé des opérations de démantèlement.

*Source : Code de l'environnement, article L 553-3, son Décret d'application n° 2011-985 du 23 août 2011 pris et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les éoliennes.

La présence d'éoliennes joue-t-elle sur la valeur immobilière ?

En France, les études existantes concernent les effets de parcs éoliens sur l'immobilier à proximité. On peut en retenir que, si l'annonce d'un projet éolien peut parfois avoir un effet dépréciateur à court terme (par peur de l'inconnu ou par tentatives de négociation), l'immobilier reprend le cours du marché, voire prend de la valeur, dès que le parc éolien fonctionne. À ce sujet, un témoignage éclairant est fourni par Jacques Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre) : « Depuis 5 ans que les 19 éoliennes sont là, j'ai observé systématiquement les ventes et achats de maisons comme de terrains. Le constat est clair : tout se vend ! Il n'y a aucun souci et surtout, je n'ai noté aucune dévaluation, bien au contraire. Les nouvelles recettes fiscales générées par le parc permettent de maintenir voire de développer de nouveaux services aux habitants. Ou de baisser les impôts locaux ! »

Sources : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (oct. 2002) et Association Climat Énergie Environnement de la Région Nord-Pas-de-Calais (2008).

Les éoliennes font-elles du bruit ?

C'est un point auquel les équipes d'EDF Renouvelables sont particulièrement attentives et, d'ailleurs, la France a la réglementation la plus exigeante d'Europe à ce sujet. Le niveau sonore ne doit pas être perceptible de plus de 5 décibels en journée et de 3 décibels la nuit. Pour comparaison, une conversation chuchotée atteint 35 décibels. Lorsque la localisation des éoliennes est définie, des simulations sont faites par ordinateur. Elles permettent d'identifier les créneaux horaires lors desquels il faudra réguler les éoliennes, c'est-à-dire les ralentir automatiquement, voire les stopper afin de respecter à tout moment la réglementation concernant les niveaux sonores. À noter que des Inspecteurs ICPE¹ indépendants, rattachés à la DREAL², contrôlent le respect de la réglementation si des riverains expriment une gêne. Source : Syndicat des Énergies Renouvelables

1. ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
2. DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les éoliennes perturbent-elles la réception de la télé ?

Sur certains parcs existants, des phénomènes de perturbations de télévision ont parfois été constatés. Depuis, les études préparatoires à l'implantation d'un parc éolien prennent en compte l'ensemble des réseaux radioélectriques. Si une perturbation est toutefois constatée, l'exploitant du parc est dans l'obligation légale d'intervenir et de rétablir la bonne réception des signaux dans les meilleurs délais. Dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Champagne, les équipes d'EDF Renouvelables veilleront à faciliter la remontée de ce type de difficultés, qui se solutionnent très facilement.

Pour poser vos questions

Vous pouvez nous écrire à l'adresse parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com ou en remplissant le formulaire dédié à vos questions, sur le www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr. Des boîtes à questions sont également à votre disposition en Mairies de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépoux et Semoine, n'hésitez pas à les utiliser. Lors des temps de rencontres, nous apporterons les réponses aux questions recueillies.

Le dialogue préalable

Les échanges menés jusqu'à présent

Un dialogue engagé dès le début

Dès que l'équipe projet d'EDF Renouvelables a pré-identifié le potentiel de la zone en 2015, elle est allée à la rencontre des Maires et des conseils municipaux de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. Au cours du printemps 2015, les 5 conseils municipaux se sont prononcés en faveur de la réalisation des études de faisabilité du projet éolien. En juin 2015, EDF Renouvelables a invité les propriétaires et exploitants de parcelles localisées dans la zone d'étude du projet à une réunion d'information tenue à Mailly-le-Camp. L'objectif consistait alors à diffuser la même information à chacun afin de garantir un traitement équitable concernant les aspects fonciers. Durant une année, de mi-2015 à mi-2016, de nombreuses rencontres individuelles avec les propriétaires et agriculteurs ont été menées afin de valider la faisabilité foncière du projet. Les Maires ont également été rencontrés régulièrement pour des points d'avancement sur le projet et les études associées. Afin de comprendre au mieux le territoire,

au cours de l'été 2016, une étude de perception a été réalisée par un cabinet indépendant. À ce titre, 26 personnes, représentatives d'un large éventail de typologies d'acteurs (Maires, élus, agriculteurs, riverains, représentants d'association, etc.), ont été rencontrées et interrogées quant à leur perception de l'activité éolienne et de la dynamique de leur territoire. Cette démarche d'écoute a permis d'identifier les attentes et les sujets d'attention du territoire concernant le projet éolien de la Plaine de Champagne.

Les travaux réalisés avec le comité de liaison

Très rapidement, l'équipe projet a souhaité partager l'état d'avancement du projet et recueillir l'expertise et la connaissance des habitants du territoire. Un cadre de dialogue constructif et pérenne a été mis en place dès l'automne 2016, grâce à la constitution d'un groupe de travail et de réflexion sur le projet éolien, dénommé comité de liaison, ayant également pour rôle comme son nom l'indique d'assurer une transmission d'informations avec

les différentes parties prenantes. Réunissant Maires, élus, riverains, représentants du tissu associatif local et de la profession agricole, le comité de liaison s'est déjà réuni à quatre reprises depuis décembre 2016, et des échanges personnalisés ont été menés tout au long du développement du projet. Le comité de liaison a ainsi échangé autour du projet, de son intégration dans le territoire, des modalités d'échanges avec la population et des mesures d'accompagnement susceptibles d'appuyer la dynamique du territoire. Afin de favoriser l'émergence d'une véritable intelligence collective, EDF Renouvelables a fait appel, pour concevoir et animer les réunions du comité de liaison, à des experts du domaine. Emmanuel Letourneau (Ensemble Communications Participatives) et Charles Florin (stratéact' dialogue) ont été attentifs aux conditions permettant l'émergence des points de vue. Facilitateurs des échanges, ils ont également veillé à la capitalisation effective des travaux effectués par le comité de liaison. Leurs coordonnées sont disponibles en dernière page du présent document.

Réunion n°1 du comité de liaison : le territoire

En décembre 2016, le comité de liaison s'est réuni pour la première fois. À partir de la présentation des critères justifiant le périmètre d'implantation, le comité de liaison a structuré les thématiques (aspects visuels et paysagers, enjeux environnementaux, dynamique agricole, distance aux habitations, etc.) permettant d'initier la réflexion sur la localisation des éoliennes. Les membres du comité de liaison ont en outre acté les conditions de déploiement de la communication locale autour du projet.



Réunion n°2 : la trame d'implantation

Lors de la deuxième réunion en mars 2017, la première version de la trame d'implantation a été partagée par l'équipe projet avec le comité de liaison. Les échanges approfondis, - ils ont porté en particulier sur les caractéristiques techniques, les effets visuels, les distances aux habitations ou l'entretien des chemins -, ont été pris en compte afin d'aboutir à une trame d'implantation à la fois adaptée au potentiel du territoire et de ses enjeux, et aux spécificités des villages concernés. À cette occasion, un point a par ailleurs été fait sur l'état d'avancement des études en cours.

Réunion n°3 : les mesures liées au projet

Afin de concevoir les mesures d'accompagnement pertinentes, et dans la perspective plus large d'appui à la dynamique du territoire, en novembre 2017, les membres du comité de liaison ont partagé leur vision et leurs idées concrètes favorables au développement local. Grâce à un travail de structuration, le comité de liaison a en outre hiérarchisé les idées émises afin de favoriser leur exploitation directe et tangible par l'équipe projet.



Réunion n°4 : préparer la concertation préalable

En juillet 2018, les membres du comité de liaison ont travaillé à la conception partagée du dispositif de concertation préalable à venir ouverte à tous les habitants, qu'il s'agisse du format de la Journée d'Information et de Concertation ouverte au grand public ou du déploiement des outils de communication et de mobilisation. Sur proposition de ses membres, le comité de liaison s'est également prononcé quant au nom définitif du projet : l'intitulé « parc éolien de la Plaine de Champagne » est alors retenu.

Réunion avec les 5 conseils municipaux

En novembre 2017, l'état d'avancement du projet et des travaux menés en comité de liaison ont été présentés devant les conseils municipaux des cinq communes réunies (ou représentants). Les premiers résultats sur la trame d'implantation et sur les mesures pour le territoire ont donc pu être discutés et cette réunion a permis une mise en présence de différents acteurs du projet à travers leurs échanges de point de vue. Les différents retours des conseils municipaux suite à cette réunion sont venus nourrir les réflexions sur le projet et aider à sa conception. À titre d'exemple, la trame d'implantation a évolué de manière itérative, afin d'ajuster les distances aux habitations.



La zone étudiée, préalable à la définition de l'implantation

L'implantation des éoliennes : un équilibre entre de nombreux enjeux

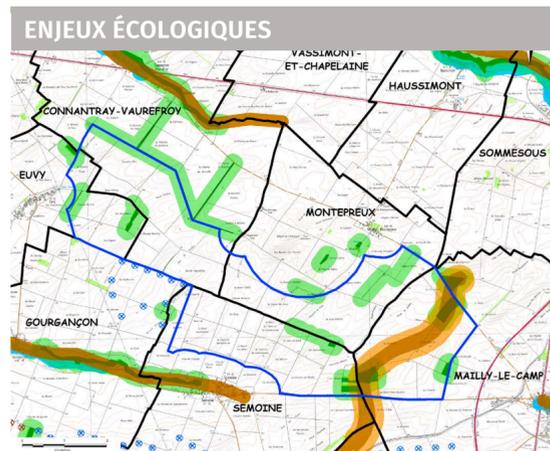
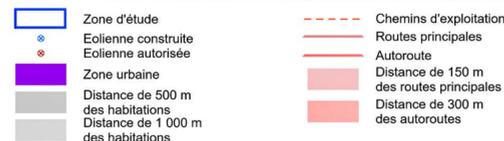
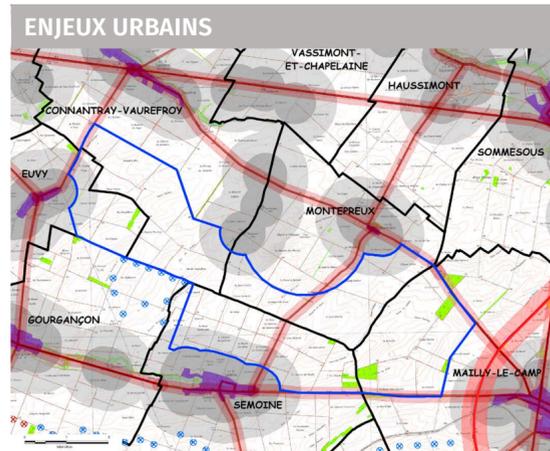
Depuis 2016, les études environnementales et techniques ont été réalisées sur une large zone d'étude. Celle-ci a, notamment, permis d'identifier les propriétaires et exploitants potentiellement concernés par le projet. La position des éoliennes au sein de la zone d'étude est décidée en croisant différentes données :

- les rapports d'expertise concernant les volets paysager, acoustique, environnemental, agricole et hydraulique;
- les terrains dont les propriétaires et exploitants agricoles acceptent d'accueillir une installation (accords recueillis en 2016);
- les conclusions des échanges issus de la concertation avec le comité de liaison, les conseils municipaux et les habitants.

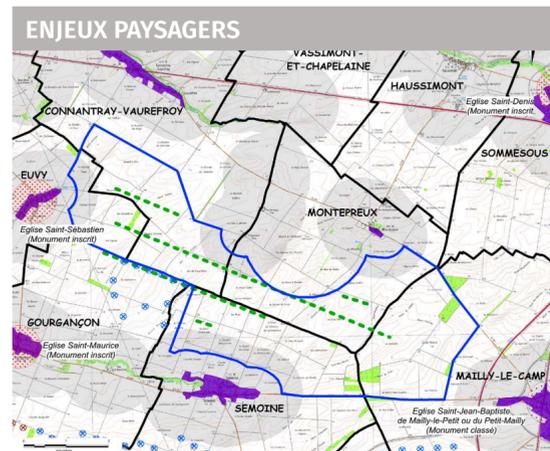
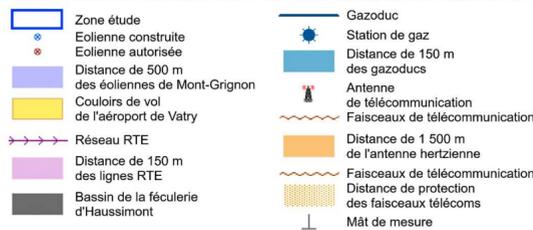
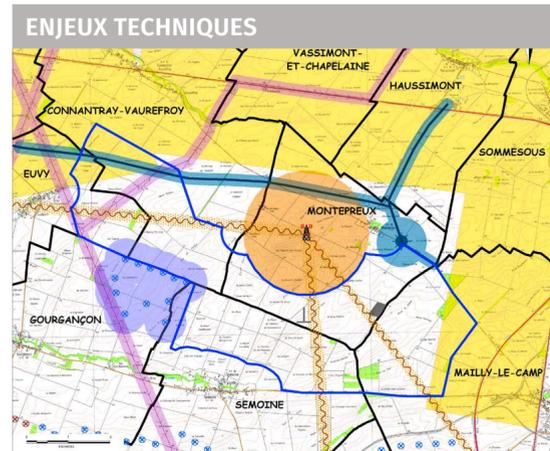
Une zone d'étude qui ne doit rien au hasard

La zone étudiée pour l'implantation du projet éolien de la Plaine de Champagne ne doit rien au hasard. En effet, avant de lancer des études poussées, EDF Renouvelables s'est assurée du potentiel du site. Premier constat, primordial, la zone présente une bonne ressource en vent. Ensuite, elle est compatible avec les documents d'urbanisme et ne présente aucun enjeu réhibitoire :

- sur le plan environnemental, car elle est suffisamment éloignée des zones de type Natura 2000, Parc Naturel Régional, etc.;
- sur le plan technique, la zone garantit l'éloignement nécessaire aux habitations mais aussi aux routes, lignes électriques, canalisations de gaz et antennes;
- sur le volet aéronautique et militaire, puisque des solutions permettent de développer un projet éolien sur ce territoire;
- sur l'aspect patrimonial, enfin, car la zone étudiée ne contient ni patrimoine classé à l'UNESCO ni monument ou site emblématique.

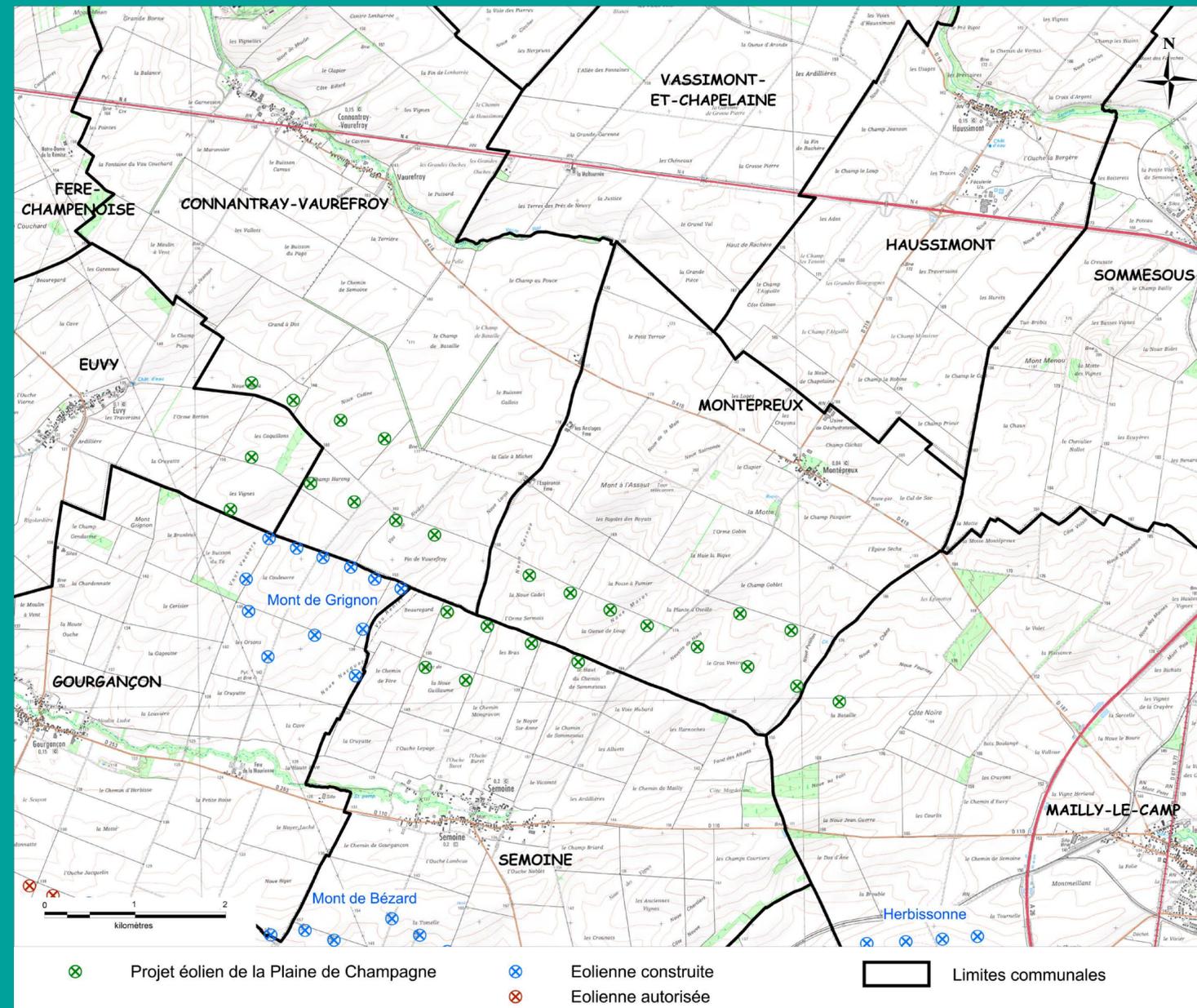


* SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique (2015)



La trame d'implantation et les différents enjeux pris en considération

Lorsque l'équipe projet réfléchit à l'implantation possible des éoliennes, elle prend en considération un certain nombre d'enjeux liés aux aspects urbains, techniques, écologiques et paysagers. En les superposant, la zone d'implantation apparaît. Cette zone est, de fait, réduite par rapport à la zone d'étude. Elle représente l'espace sur lequel il est envisageable d'implanter les éoliennes sachant que d'autres impératifs sont ensuite à respecter pour les positionner les unes par rapport aux autres, en termes d'alignement, de distance, de position par rapport aux chemins d'accès, etc. La trame d'implantation présentée a fait l'objet d'évolutions suites aux échanges avec le comité de liaison et les conseils municipaux.



Les éoliennes du projet de la Plaine de Champagne figurent en vert sur la carte

Pour que le projet soit encore plus utile, venez réfléchir avec nous !

« Depuis l'origine, le projet a été conçu en relation avec les représentants du territoire. Après avoir rencontré les Maires et reçu un retour positif des conseils municipaux, nous avons proposé la mise en place d'un comité de liaison. Il rassemble un certain nombre de représentants et fins connaisseurs du territoire : Maires et élus municipaux, représentants du monde agricole, riverains ou encore membres associatifs. Ce comité de liaison a suivi de près l'avancement du projet. Il est également intervenu à des moments clés, par exemple lors de l'identification des différents enjeux du territoire, lors des échanges sur les emplacements des éoliennes ou encore lors des premières réflexions sur les mesures d'intégration du projet. Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre la conception du projet avec l'ensemble des habitants et c'est pourquoi nous proposons à chacune et chacun d'entre vous de venir vous informer, discuter, et contribuer aux réflexions sur le projet. Riverains curieux du projet, citoyens intéressés par les initiatives collectives, je vous invite à participer aux événements organisés. Venez nombreux ! Au plaisir de vous rencontrer. »

Olivier Cochard,
Chef de projet EDF Renouvelables en charge du projet éolien de la Plaine de Champagne

À vos agendas !

Le samedi 1^{er} décembre de 10h à 17h, nous vous accueillons en salle municipale de Connantray-Vaufrey pour une grande journée d'information et de Concertation. Ouvert à toutes et à tous, c'est un moment d'échanges autour du projet et de co-construction de mesures d'accompagnement. Tout est mis en œuvre pour vous garantir l'information la plus juste et vous permettre d'émettre vos avis.

Dans un second temps, nous vous proposons des temps d'échanges de proximité près de chez vous : le 6 décembre de 12h à 18h à Evvy, le 7 décembre de 10h à 17h à Semoine, le 17 décembre de 12h à 18h à Montpreux, le 9 janvier de 12h à 18h à Connantray-Vaufrey et le 10 janvier de 10h à 17h à Mailly-le-Camp.

L'agenda et toute l'information relative au projet est disponible sur www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com

Comment adapter le projet à son environnement ?

Notre démarche pour respecter le territoire d'implantation

Lorsque les différentes études sont finalisées, l'équipe projet dispose d'une connaissance détaillée des enjeux du territoire, que ce soit du point de vue du cadre de vie, paysager, patrimonial, acoustique, écologique, hydraulique ou encore agricole. EDF Renewables, accompagné de bureaux d'études, conçoit le projet éolien le plus adapté aux territoires en appliquant une logique d'« éviter – réduire – compenser » les impacts éventuels à l'aide de différents types de mesures.

Connaître l'environnement du site pour le préserver

Sur le plan environnemental, l'implantation des éoliennes est déterminée en fonction des zones à enjeux identifiées par les bureaux d'études spécialisés. Plusieurs leviers sont envisageables pour éviter, réduire ou compenser les potentiels impacts identifiés, par exemple :

- S'éloigner au maximum des boisements, zones de chasse qui abritent les insectes dont se nourrissent les chauves-souris et les oiseaux
- S'éloigner des zones de migration et de transit des oiseaux et chauves-souris et le cas échéant proposer des mesures écologiques adaptées à chaque espèce
- Déployer si nécessaire un plan de régulation des éoliennes pendant les périodes à forte sensibilité : aube et crépuscule, printemps et été...
- Adapter le calendrier du chantier pour éviter de déranger les oiseaux nicheurs



Aucun enjeu significatif n'est observé chez les autres animaux présents sur le territoire.

S'intégrer au mieux dans le paysage

Le bureau d'études paysagères identifie les leviers à mettre en place pour limiter l'impact du projet sur le paysage et réfléchit aux mesures compensatoires adaptées aux enjeux. Aujourd'hui, le cadre de travail est le suivant :

- La trame éolienne du parc du Mont de Grignon (Gourgançon), servant de point d'appui pour déterminer des lignes d'implantation parallèles
- Les chemins d'exploitation agricole qui forment des lignes directrices et suivent les lignes du paysage
- Les habitations, avec des distances d'éloignement importantes

Limiter le niveau sonore des éoliennes

Des sonomètres ont été installés à deux périodes, à l'hiver et en été 2017, au niveau des habitations les plus proches du site de toutes les communes concernées par le projet, afin de connaître précisément les niveaux sonores actuellement perçus par les habitants. Une fois l'implantation finalisée, une simulation du bruit des éoliennes est modélisée. Elle permet de vérifier que le projet respecte les niveaux sonores imposés par la réglementation, de jour comme de nuit. Au besoin, plusieurs solutions sont envisageables pour limiter l'impact sonore des éoliennes :

- Installation de dispositifs sur les pales, permettant de réduire le frottement avec l'air et diminuent le bruit (inspiré des ailes des rapaces se déplaçant sans bruit)
- Mise en place d'un plan de régulation, c'est-à-dire d'un ralentissement voire d'un arrêt programmé des éoliennes sur certains créneaux horaires et sous certaines conditions de vent



Mât de mesure

©EDF Renewables



L'entretien des chemins utilisés pour accéder au parc est à la charge d'EDF Renewables : autant de dépenses en moins pour la commune ou l'association foncière. Et l'utilisation de ces chemins communaux est soumise au versement d'un loyer à la commune ou à l'association foncière : autant de ressources en plus.

© EDF EN - Marc Didier

Soutenir l'activité socio-économique locale

L'arrivée d'un parc éolien représente une opportunité pour le territoire sur plusieurs volets.

Une source d'activités nouvelles

- Dès aujourd'hui, plusieurs intervenants sont implantés localement
- Pendant la construction : des entreprises du territoire pourront répondre aux appels d'offres pour le chantier sans oublier que l'hôtellerie et la restauration locales bénéficient de l'activité induite par la présence des équipes

Une source de revenus pour les communes, via les taxes

Les collectivités locales concernées par le projet (Commune, intercommunalité, Département et Région) perçoivent des impôts au titre de la fiscalité éolienne. Il s'agit des taxes suivantes :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
 - La Contribution économique territoriale (CET)
- Elle est composée de deux volets :
- la Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - L'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) pour le bloc

communal (communes et communautés de communes), représentant la part principale des retombées fiscales (7340 € par Mégawatt installé en 2016).

Les mesures d'accompagnement, au bénéfice de votre qualité de vie

Il s'agit de mettre sur pied des mesures en lien avec l'arrivée du parc éolien et qui apportent une réponse à un besoin identifié localement. Dans le prolongement des travaux du comité de liaison, les temps d'information et d'échanges proposés dans le cadre de la concertation préalable seront l'occasion de les préciser ensemble. Concrètement, tout projet éolien doit proposer des mesures dites d'évitement des impacts, de réduction ou bien de compensation, pour des impacts environnementaux identifiés par les bureaux d'études relatifs par exemple à l'acoustique (mise en place de régulation des éoliennes), à l'écologie (oiseaux, chauves-souris, haies, etc.), au paysage (visibilité depuis des points de vue spécifiques, etc.) ou bien à tout autre sujet (agricole, hydrologie, etc.). Bien que la priorité soit donnée à l'évitement à la base de tout impact, il se peut que des mesures soient nécessaires (pour le cadre de vie, l'écologie ou le paysage par exemple).

Ces mesures peuvent s'inscrire en cohérence avec des enjeux locaux identifiés dans les communes concernées, il est donc possible de proposer des mesures intelligentes à la fois pour le projet éolien, et pour le territoire et ses habitants.

Par ailleurs le projet éolien peut se révéler être une source d'opportunités locales à différents titres, qu'il s'agisse d'opportunités économiques, sociales, associatives, etc., et créer une dynamique auto-génératrice pour le territoire à plus long terme. Les temps d'échanges de la concertation préalable permettront également d'échanger sur l'opportunité du projet et sur les autres solutions de développement durable du territoire.

Point de repère

Pour chaque éolienne d'une puissance de 3 MW installée dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Champagne, ce sont environ 24 000 € de retombées fiscales annuelles pour le bloc communal (intercommunalité et commune d'implantation)*.

Source : sur la base d'un rapport de 7900 €/MW, étude AMORCE/ADEME de novembre 2016.



Les membres du Comité de liaison en plein travail

Pourquoi recueillir votre avis est important pour nous ?

L'équipe projet a constamment veillé à entretenir un dialogue constructif et transparent avec les acteurs locaux à toutes les étapes du projet. Aujourd'hui, munie d'un projet concret aux contours encore ouverts, elle le partage avec l'ensemble de la population afin de recueillir ses avis et propositions. La conviction est forte : cette concertation préalable garantira l'équilibre et la cohérence du projet.

De quoi la concertation est-elle le préalable ?

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le projet éolien de la Plaine de Champagne suit un long processus de développement afin de garantir les meilleures conditions d'implantation pour la population. Quand les préconisations émises dans le cadre des études auront été considérées et les avis de la population pris en compte, EDF Renouvelables déposera un dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès de la Préfecture. Il revient alors au Préfet, à l'étude dudit dossier, d'autoriser la poursuite du projet. La concertation est donc préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès

des services de l'État, afin d'intégrer autant que possible les contributions du territoire pour aboutir au projet le plus adapté aux divers enjeux. Les marges de manœuvre sont réelles et les contributions de chacune et chacun permettront d'aboutir au meilleur projet pour le territoire.

Comment participer ?

Afin de favoriser la prise d'information et l'échange, la concertation préalable prévoit différentes modalités, ouvertes à toutes et à tous. Événement convivial pour toutes les générations, la Journée d'Information et de Concertation ouvre la concertation préalable. L'opportunité et les caractéristiques du projet seront présentées et le public pourra partager son

avis et participer aux réflexions sur les mesures d'accompagnement. Cet événement comportera de nombreux espaces interactifs et des ateliers ludiques et pédagogiques pour les enfants. Par ailleurs, les intervenants seront présents pour répondre à vos questions et des supports d'informations seront présentés et fournis (panneaux explicatifs, livrets, etc.).

Dans un souci de proximité, des permanences seront organisées dans chaque commune directement concernée par le projet : Connantray-Vaufroy, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine. L'équipe projet vous accueillera et se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes questions et recueillir vos avis, remarques et propositions.

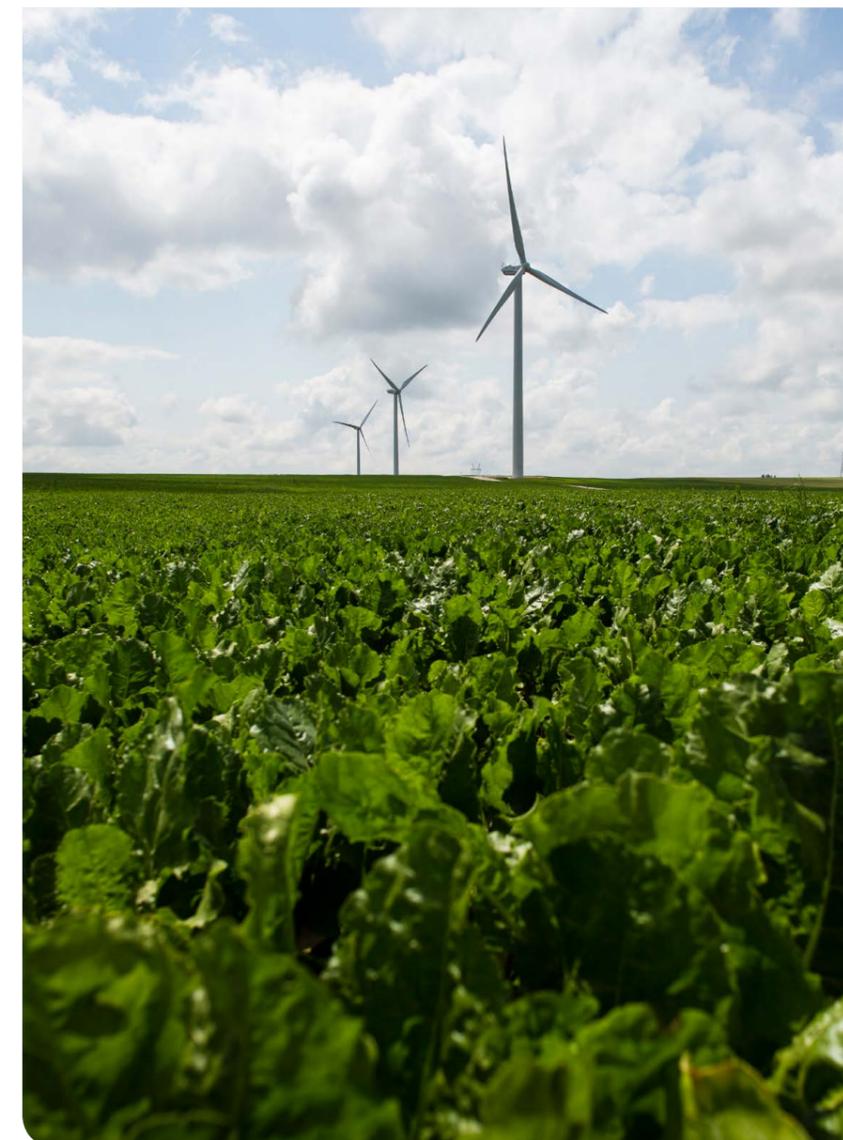


La poursuite du dialogue au-delà de la phase de concertation

Une fois la concertation préalable achevée, l'équipe projet prendra en considération autant que possible les propositions et points d'attention soulevés par les participants pour finaliser le projet. À cet effet, un bilan sera réalisé et tenu à la disposition de tous.

En outre, après le dépôt de la demande d'autorisation, une enquête publique sera organisée par la Préfecture. Celle-ci sera l'occasion de revenir vers le public et recueillir son avis à propos du projet finalisé.

De son côté, l'équipe compte maintenir le dialogue avec les habitants, notamment à travers la poursuite des échanges avec le comité de liaison et les conseils municipaux. Différents formats sont envisageables, tant que la réflexion collective se poursuit. Le site internet ouvert à l'occasion de la concertation préalable rassemble l'ensemble des informations relatives au projet et vous permet d'entrer en contact avec l'équipe en charge du projet éolien. Par ailleurs, au fil du projet, des lettres d'information rendront compte de l'actualité du projet.





Une journée dédiée à l'information et la concertation, un cycle de permanences, un site internet dédié et un dossier

Découvrez le projet éolien de la Plaine de Champagne et participez à la concertation préalable organisée du 1^{er} décembre 2018 au 20 janvier 2019

Posez vos questions ! Partagez vos propositions !

Participer à la transition énergétique, créer de l'emploi durable, bénéficier d'une source d'énergie inépuisable et propre, accompagner les projets locaux... Le projet éolien de la Plaine de Champagne propose de véritables opportunités pour le territoire.

POUR NOUS CONTACTER

✉ Une adresse postale

EDF Renouvelables
Suivi par Olivier Cochard
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

🗨 Vos interlocuteurs

Olivier Cochard, Chef de projet en charge du projet éolien de la Plaine de Champagne
Tél : + 33(0)1 40 90 25 46
E-mail : parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com

Emmanuel Letourneux, animateur de la concertation préalable

Tél : + 33(0)6 15 13 24 26
E-mail : el@communicationsparticipatives.com
Ensemble Communications Participatives

Charles Florin, animateur de la concertation préalable
Tél : + 33(0)6 20 36 24 59
E-mail : chf@strateact.fr
strateact' dialogue

🌐 Un site internet

www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr



Vous souhaitez échanger sur la trame d'implantation ?

Vous avez des propositions pour accompagner le projet localement ? Posez vos questions et donnez votre avis !

Comment ?

En participant :

- à la Journée d'Information et de Concertation le 1^{er} décembre à Connantray-Vaufrey (Salle municipale, 1 rue de l'église 51230 Connantray-Vaufrey - parking accessible côté Mairie et Nationale 4)
- aux temps d'échanges près de chez vous : le 6 décembre de 12h à 18h à Euvy, le 7 décembre de 10h à 17h à Semoine, le 17 décembre de 12h à 18h à Montépreux, le 9 janvier de 12h à 18h à Connantray-Vaufrey et le 10 janvier de 10h à 17h à Mailly-le-Camp.

En écrivant :

- à partir du formulaire dédié sur www.parc-eolien-plaine-de-champagne.fr,
- à l'adresse parc-eolien-plaine-de-champagne@edf-en.com,
- ou encore sur les registres dédiés dans les Mairies de Connantray-Vaufrey, Euvy, Mailly-le-Camp, Montépreux et Semoine.


Parc éolien
de la **Plaine de
Champagne**